

Vue d'ensemble

Le *Rapport 2013 sur la compétitivité de l'Afrique* paraît alors que le continent africain suscite une attention croissante de la part des investisseurs internationaux et que l'on évoque de plus en plus une renaissance de l'économie africaine. Cet optimisme est dû à une décennie de forte croissance, alors que de nombreux pays africains ont été relativement épargnés par la crise économique mondiale grâce à leur gestion macroéconomique prudente.

La croissance reste toutefois inégale dans la région et ne s'est pas encore traduite par une augmentation du niveau de vie comparable à celle observée dans les autres régions qui connaissent un essor rapide. De plus, l'instabilité de l'Afrique du Nord a ralenti la croissance dans certains de ces pays. Plus généralement, la question de la pérennité et de l'inclusivité de la croissance de l'Afrique reste entière. De nombreux efforts devront être menés pour que les économies africaines se diversifient et améliorent leur compétitivité de sorte à pouvoir absorber les 10 millions de personnes qui arrivent chaque année sur le marché du travail.

Le rapport *Perspectives économiques en Afrique* de 2012 attirait l'attention sur le scénario de croissance rapide mais non créateur d'emplois du continent : l'Afrique, qui abrite la plus jeune population du monde – 200 millions de jeunes entre 15 et 24 ans – et améliore ses niveaux d'éducation, devra gérer au mieux les défis et possibilités associés à son explosion démographique. L'Afrique se trouve à un carrefour et les décisions et actions prises aujourd'hui auront une incidence directe sur sa capacité à suivre un parcours semblable à celui d'autres régions en développement, telles que l'Asie, pour lui permettre de passer d'une croissance axée sur l'exploitation des ressources à une économie à plus forte valeur ajoutée. Cela étant posé, le *Rapport* évaluera dans quelle mesure les économies africaines ont jeté les bases d'une croissance durable et réalisé les investissements nécessaires.

Le *Rapport 2011 sur la compétitivité de l'Afrique* s'était concentré sur les ressources humaines et le secteur des services, notamment les efforts nécessaires pour améliorer l'enseignement supérieur, renforcer l'esprit d'entreprise des femmes et tirer profit de l'essor du secteur touristique.

Le *Rapport 2013 sur la compétitivité de l'Afrique* examine les possibilités associées à l'intégration régionale dans la perspective du renforcement des économies d'échelle, de l'augmentation de la concurrence et de la promotion de la diversification économique. Les principales sources de données utilisées dans le *Rapport* sont présentées dans les encadrés 1 et 2.

Bien que le développement du capital humain continue d'être essentiel à l'amélioration de la compétitivité de l'Afrique, le *Rapport 2013* évoque les importants travaux sur l'intégration régionale menés par les organisations partenaires : le Forum économique mondial, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. L'objectif est de mieux faire comprendre

les avantages de l'intégration économique dans la perspective d'une croissance à plus forte valeur ajoutée et d'examiner les contraintes actuelles ainsi que le cadre d'action nécessaire pour développer les infrastructures permettant de relier durablement les marchés africains. Il repose sur l'hypothèse que l'intégration régionale pourrait fortement contribuer à renforcer la compétitivité de l'ensemble du continent. L'intégration régionale n'est toutefois pas considérée comme une fin en soi mais plutôt comme un facteur de renforcement. L'intégration régionale et les problèmes de compétitivité doivent être abordés simultanément dans un pays pour permettre l'établissement d'un secteur privé fort et prospère et ainsi améliorer la productivité. Dans ce contexte, le *Rapport* s'ouvre sur une évaluation des différents facteurs influençant la compétitivité économique de l'Afrique. Le chapitre 1.1 du *Rapport* présente les problèmes de compétitivité auxquels est confronté le continent.

ÉVALUATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PAYS AFRICAINS

De nombreux pays africains continuent de figurer parmi les économies les moins compétitives du monde. Par *compétitivité*, on entend l'ensemble des facteurs, institutions et politiques qui déterminent le niveau de productivité d'un pays. La productivité définit pour sa part le niveau durable de prospérité pouvant être atteint par un pays. Ce qui revient à dire que les économies plus compétitives sont généralement en mesure de produire des niveaux de revenu plus élevés pour leurs citoyens. La compétitivité détermine également les taux de rentabilité des investissements. C'est parce que la rentabilité est un facteur déterminant de la croissance qu'une économie plus compétitive aura tendance à croître plus rapidement à moyen et long terme.

Le chapitre 1.1 du *Rapport* analyse la compétitivité de l'ensemble du continent et étudie un large éventail de facteurs qui influencent la productivité des pays africains. Selon l'indice de compétitivité mondiale, la majorité des pays africains comptent parmi les moins compétitifs du monde et l'Afrique doit faire des progrès dans de nombreux domaines pour établir un régime de croissance durable. Il montre que l'écart avec les régions comparables, telles que l'Asie du Sud-Est et l'Amérique latine et les Caraïbes, est particulièrement important au niveau de l'ossature d'une économie compétitive, à savoir la gouvernance et les institutions, les infrastructures et l'éducation. Au-delà de ces écarts, tous les pays sauf l'Afrique du Sud, l'Égypte et les nations exportatrices de pétrole sont handicapés par la petite taille de leurs marchés. De plus, malgré la forte croissance des abonnements de téléphonie mobile, l'Afrique est nettement en retard sur les autres régions dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ce chapitre attire également l'attention sur les fortes différences de compétitivité existant sur le continent, illustrées par l'Afrique du Sud, qui se classe au 52^e rang et figure dans la moitié supérieure des pays évalués, tandis que le Burundi occupe le 144^e et dernier rang.

Après avoir constaté l'hétérogénéité du continent, le chapitre explore plus avant les principaux problèmes de compétitivité en classant les économies africaines en pays exportateurs de pétrole et de gaz, pays à revenu intermédiaire, pays à faible revenu non fragiles et pays fragiles. 3 Le fait que les résultats des pays exportateurs de pétrole et de gaz soient aussi mauvais que ceux des pays fragiles pour 9 des 12 critères de compétitivité soulève un certain nombre de questions quant à la pérennité de leurs forts taux de croissance économique. On observe par ailleurs que les résultats des pays à faible revenu non fragiles sont particulièrement bons dans

les domaines des finances, des biens et de l'efficacité du marché du travail. Les pays à revenu intermédiaire, malgré leurs résultats généralement meilleurs, sont plus ou moins confrontés aux mêmes problèmes de compétitivité que leurs pairs.

Ces chiffres de compétitivité mettent en lumière l'importante question de savoir si les pays africains, malgré leurs forts taux de croissance, ont fait les investissements et appliqué les politiques nécessaires à la croissance durable de leur économie, de sorte qu'ils puissent créer suffisamment d'emplois pour tirer parti de l'explosion démographique africaine plutôt que d'en pâtir. Compte tenu de l'importance de la pérennité sociale et écologique de la croissance et du développement, les économies africaines ont également été évaluées selon ces critères. Cette évaluation montre que la situation des huit pays africains de l'échantillon étudié est pire lorsque l'on tient compte des variables sociales et environnementales.

INTÉGRATION RÉGIONALE

Les efforts menés pour promouvoir le commerce grâce à l'intégration régionale seront essentiels à la diversification des économies africaines et à l'augmentation de la compétitivité de la région. La participation aux échanges et investissements intra-africains et internationaux peut stimuler la compétitivité à différents niveaux. La croissance des échanges transfrontières peut créer un cercle vertueux d'augmentation de la compétitivité sur les marchés intérieurs qui, associée à l'exploitation des économies d'échelle, contribue à la baisse du coût des biens et services tout en augmentant leur diversité, promouvant ainsi l'activité économique, telle que le développement des secteurs manufacturier et tertiaire. Cette situation permet de créer de solides relations verticales au sein de l'économie. Les pays africains doivent relever deux défis interdépendants : diversifier les principaux secteurs exportateurs pour réduire la vulnérabilité découlant de la fluctuation des prix des produits de base et renforcer l'intégration régionale. Selon un récent rapport de la Banque mondiale, le manque à gagner des pays africains s'élève chaque année à des milliards de dollars du fait de la fragmentation du marché régional⁴ et de l'inexistence des réseaux de production transfrontières qui ont stimulé la dynamique économique dans d'autres régions, notamment en Asie de l'Est.

LIBÉRALISATION DES ÉCHANGES

L'Afrique n'a pas su profiter de la libéralisation des échanges autant que d'autres régions, comme l'Asie et certains pays d'Amérique latine. Le chapitre 2.1 examine comment renforcer les résultats commerciaux des économies africaines. L'indice de facilitation du commerce laisse entrevoir un certain nombre de forces et de nombreux défis pour développer le commerce sur le continent africain. L'accès aux marchés africains a été considérablement libéralisé dans la majorité des pays, et la conjoncture est souvent plus favorable à l'activité commerciale que dans d'autres régions, malgré les différences régionales existant entre l'Afrique de l'Est, du Sud et de l'Ouest. Cependant, l'inefficacité des administrations douanières réduit la compétitivité-prix des exportations africaines sur les marchés mondiaux et augmente le prix des importations. L'infrastructure de transport et de communication est nettement moins développée que dans d'autres régions, ce qui augmente également sensiblement le coût des échanges, en particulier pour les pays sans littoral. Ce chapitre corrobore également la thèse selon laquelle l'accès aux moyens de financement et l'identification des marchés et acheteurs potentiels sont les

principaux obstacles à l'exportation dans l'ensemble de l'Afrique. Il s'ensuit que le développement du secteur financier, examiné au chapitre 1.1, pourrait favoriser le commerce ; des services accessibles aux entreprises pourraient également aider les exportateurs à identifier les marchés et les acheteurs.

L'INSUFFISANCE GRAVE ET CHRONIQUE DES INFRASTRUCTURES AFRICAINES

Outre l'administration douanière, la quantité et la qualité insuffisantes des infrastructures sont l'un des principaux obstacles au développement du commerce en Afrique et à l'amélioration de la compétitivité ; la solution nécessite en partie de pallier ces insuffisances (voir chapitres 2.1 et 2.2). Bien que plus de la moitié de l'accélération de la croissance de l'Afrique puisse être attribuée au développement des infrastructures, un budget annuel de 93 milliards de dollars sera nécessaire jusqu'en 2020 dans ce domaine. 5 Et l'urbanisation croissante, l'expansion des marchés de consommation et le développement des liens avec l'économie mondiale accentuent le besoin pour les pays africains d'investir davantage dans les infrastructures. La mise en place d'infrastructures appropriées et efficaces aidera les pays africains à augmenter leur productivité, notamment dans les secteurs manufacturier et tertiaire. Elle contribuera également à la création d'emplois et à l'amélioration du climat d'investissement tout en encourageant l'utilisation efficace des ressources naturelles. Elle contribuera en outre au développement social dans les domaines de la santé et de l'éducation et à la réduction des inégalités sociales grâce à une distribution plus équitable du patrimoine national.

Le chapitre 2.2 examine ainsi le développement des infrastructures dans les secteurs de l'énergie, des transports et des TIC. Il montre que les progrès ont en général été très lents voire négatifs en ce qui concerne la production d'électricité et la construction de routes revêtues, alors que les abonnements de téléphonie portable ont connu une croissance impressionnante au cours de la dernière décennie. Ce chapitre attire l'attention sur le besoin urgent devant être accordé, au niveau régional, au développement des infrastructures régionales pour obtenir des économies d'échelle. L'Afrique a besoin de réseaux bien structurés reliant les centres de production et de distribution du continent pour renforcer le commerce et l'intégration à l'échelon régional. La réduction de cet important déficit d'infrastructures contribuera à l'amélioration de la compétitivité de l'Afrique. Les facteurs essentiels à la construction des infrastructures nécessaires seront : 1) la planification de services de maintenance appropriés dans tous les secteurs, dont les TIC ; 2) la suppression des contraintes réglementaires et obstacles institutionnels ; et 3) l'interconnexion des infrastructures de sorte à tirer le meilleur parti de l'intégration régionale.

UNE VASTE PANOPLIE DE MESURES

Le développement des infrastructures doit être appuyé par une vaste panoplie de mesures visant à renforcer les relations verticales des investissements connexes au niveau de l'économie. De ce point de vue, le chapitre 2.3 examine les pôles de croissance en tant que moyens novateurs permettant d'établir un lien entre les investissements dans l'infrastructure et le développement des industries, et d'enclencher un cycle de renforcement des relations verticales. Les pôles de croissance sont des investissements pluriannuels, faisant généralement

intervenir les secteurs public et privé, dont le but est d'accélérer la croissance des industries exportatrices et d'appuyer les infrastructures autour d'opportunités économiques préexistantes, telles que des ressources naturelles (mines) ou une économie d'agglomération (ville en plein essor). Les pôles de croissance reposent sur l'hypothèse d'un besoin d'investissement coordonné et simultané dans de nombreux secteurs pour encourager l'industrialisation autofinancée et augmenter la taille du marché, et ainsi attirer davantage d'investissements et d'emplois. En associant les investisseurs des secteurs public et privé pour partager les risques, les pôles de croissance peuvent réduire les coûts des projets d'infrastructure et, en particulier, encourager la participation du secteur privé local. Les projets des pôles de croissance peuvent dynamiser l'intégration régionale car ils attirent souvent des investissements étrangers directs et transcendent les frontières et les économies nationales. Les pôles de croissance peuvent donc fortement stimuler la compétitivité nationale et être particulièrement efficaces en renforçant la capacité d'intégration régionale et la sophistication de l'activité économique.

RECOMMANDATIONS PRATIQUES

Plusieurs recommandations pratiques découlent de l'analyse présentée dans le *Rapport*. Ces recommandations, prises individuellement, devraient faciliter le commerce et l'intégration régionale et, collectivement, contribuer fortement au renforcement de l'intégration régionale à l'échelle du continent et à l'amélioration de la compétitivité de la région.

Simplification des procédures d'import-export : Le chapitre 2.1 montre que la réduction des procédures d'import-export devrait produire des gains relativement rapides découlant de la facilitation du commerce, tandis que les pays mettent en place les infrastructures essentielles au développement de l'intégration régionale à moyen et long terme. Concrètement, la simplification de l'administration douanière, visant à réduire le coût des procédures et des retards lors du dédouanement, et l'amélioration de la coordination du processus associé pourraient contribuer pour beaucoup à la réalisation de ces gains. Cette approche est illustrée par la plateforme d'échange numérique utilisée par les administrations fiscales de l'Ouganda et du Kenya (voir chapitre 2.1, encadré 3).

Développement et exploitation des TIC : Le chapitre 2.1 montre que les progrès des TIC pourraient également contribuer à la facilitation du commerce en appuyant les procédures administratives et les rendant plus transparentes. De plus, le chapitre 2.2 souligne le besoin urgent de : 1) libéraliser ce sous-secteur dans les pays toujours caractérisés par les monopoles publics et éviter les revirements de politique, qui créent l'incertitude ; 2) améliorer la participation du secteur privé, en particulier à la mise en place des infrastructures de base, de sorte à améliorer les connexions terrestres ; 3) créer un cadre juridique et réglementaire ouvert, dynamique et efficace, capable de s'adapter aux progrès technologiques tels que l'argent mobile ; et 4) prévoir des plans de maintenance adéquats.

Amélioration de l'énergie : À l'issue d'une analyse approfondie du secteur énergétique de l'Afrique, le chapitre 2.2 recommande que les responsables de l'action publique : 1) réexaminent les subventions et tarifs douaniers qui ne reflètent pas les coûts et découragent des investissements essentiels ; 2) investissent dans la diversification du panier énergétique pour réduire la vulnérabilité à l'égard d'une source d'énergie et assurer la viabilité à long terme ; 3) promeuvent l'efficacité énergétique et l'énergie verte, pour combler le déficit

énergétique sans conséquence négative supplémentaire pour l'environnement ; 4) établissent des réseaux énergétiques régionaux compétitifs assortis du cadre juridique et réglementaire nécessaire.

Amélioration des transports : Dans le secteur des transports, les infrastructures vétustes et mal entretenues nécessitent une réhabilitation urgente dans tous les sous-secteurs. Les infrastructures de transport sont particulièrement importantes pour les pays sans littoral, qui doivent faire face à des coûts prohibitifs pour acheminer leurs produits sur les marchés, ce qui nuit à leur compétitivité. Les responsables de l'action publique devraient encourager et faciliter l'investissement en : 1) améliorant les liaisons ferroviaires pour assurer le transport économiquement rationnel des exportations volumineuses ; 2) augmentant la capacité de stockage des ports ; et 3) améliorant les routes de desserte et de campagne, afin d'améliorer l'intégration.

Création de pôles de croissance : Au-delà de l'amélioration des infrastructures, la création de pôles de croissance représente un moyen novateur pour favoriser l'intégration régionale et développer la capacité de production. Le chapitre 2.3 tire les enseignements pertinents en matière de création de pôles de croissance. Il montre que les pôles de croissance peuvent contribuer à l'établissement d'un dialogue entre les parties prenantes mais nécessitent une analyse préliminaire détaillée et une direction éclairée au niveau de la mise en œuvre. En concertation avec le secteur privé et les autres parties prenantes, les responsables de l'action publique devront relever trois types de défis : 1) La coordination des politiques est essentielle et le processus de sélection des pôles de croissance et des transactions devra être examiné. Une coordination institutionnelle (horizontale) sera nécessaire pour répondre à ces défis, de même qu'une coordination des mécanismes de mise en œuvre. 2) Un cadre de suivi et d'évaluation des investissements dans les pôles de croissance devra être établi dès les premiers stades des projets pour augmenter la transparence des investissements. 3) La gestion efficace des risques associés aux pôles de croissance devra tenir compte de leur spécificité (y compris des enjeux en matière de partage et de gestion des risques, des difficultés en matière de paiement, et des défis en matière de risques associés à la demande et à la construction).

Plusieurs pays africains devront conjuguer leurs efforts pour que ces recommandations portent leurs fruits, chaque pays devant établir les cadres d'action nécessaires et construire les infrastructures propices à l'intégration régionale. Mais l'intégration régionale n'est pas une fin en soi. Les efforts menés pour combler le déficit de compétitivité de l'Afrique, en particulier dans les domaines des institutions, de l'éducation et des compétences professionnelles, et de l'adoption des technologies, seront essentiels au renforcement des capacités de production des pays africains : la mise en place des facteurs nécessaires pour progresser dans la chaîne de valeur jettera les bases d'un secteur manufacturier et tertiaire qui produira les biens et services qui seront négociés. Des actions ont été lancées dans certaines parties du continent mais elles doivent être renforcées et accélérées pour réellement améliorer la productivité et la compétitivité de l'Afrique et rapidement augmenter les niveaux de vie. La dernière section du *Rapport* présente des profils de compétitivité détaillés pour les 38 pays africains figurant dans l'indice de compétitivité mondiale du Forum économique mondial. Ces profils présentent les classements détaillés qui sous-tendent les indices de compétitivité mondiale.